

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
CANTON CALVISSON
COMMUNE SAINT-BAUZELY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY
SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

DELIBERATION D_2026_30 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Date convocation : 14 AVRIL 2026

Date affichage convocation : 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le mardi vingt-huit du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bauzély, régulièrement convoqué, avec toutes les informations sur les délibérations, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DURAND Jacques, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames :

ARMAND Marie-Paule, GUIRAUD Delphine, MARTIGNY Laure, SEBASTIEN Aline.

Messieurs :

COULON Thierry, DURAND Jacques, DUSSAUD Romaric, BEHAR Yoni, LIOVE Serge, VERDIER Jean-Luc, VOLEON Daniel.

Absent(es) non représenté(es) :

Mesdames FABRE Séverine et DJELILATE Sonia, Monsieur CLEMENT David.

Ont donné procuration(s) :

Madame CURBILIE Florence a donné procuration à Madame GUIRAUD Delphine

Membres CM élus	: 15
En exercice	: 15
Présents	: 11
Procuration	: 01
Votants	: 12

~~Lesquels forment la majorité des membres en exercice.~~

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 et L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire choisi parmi eux, Madame MARTIGNY Laure a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Secrétaire de séance : Laure Martigny

Le quorum étant atteint la séance commence.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 AVRIL 2026

Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2026.

A l'unanimité l'assemblée approuve le procès-verbal.

DELIBERATION D_2026_30
VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026

Monsieur le Maire présente les dossiers de demandes de subvention des associations de la commune.

Après examen des dossiers de déposés, il est demandé à l'assemblée de voter les subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2026 :

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION LES POTOROZES :	400 €
ASSOCIATION ST BAU TONIC :	750 €
ASSOCIATION CANTEPERDRIX :	700 €
ASSOCIATION KRAV MAGA SAINT BAUZELY :	500 €
ASSOCIATION LES BAUZE'LIENS :	300 €
ASSOCIATION ARTIS'TEAM :	300 €
COMITE DES FETES :	2 000 €
OFFICE MUNICIPAL DES FESTIVITES :	4 300 €

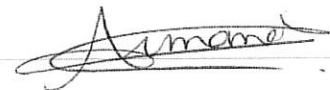
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à payer cette dépense sur le budget 2026 et à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Publié, transmis et rendu exécutoire

DURAND Jacques
Maire



MARTIGNY Laure
Secrétaire de la séance



La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification au représentant de l'Etat, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier (16 avenue Feuchères, 30941 NIMES CS88010 cedex 9) ou par téléprocédure (« Télérecours Citoyens » sur le site : www.telerecours.fr).

Le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours administratif vaut décision de rejet